Election du conseil d'administration de l'APF

Faites

Vous êtes votre voix

adhérent

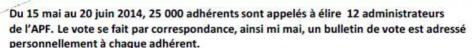
à l'APF

Votez

entre le 15 mai et le 20 juin 2014

pour élire 12 administrateurs

Appelaticiper





Pour voter, vous devez être adhérent depuis au moins le 20 juin 2013 et être à jour de cotisation.

Par ce vote, 12 administrateurs seront élus jusqu'en 2020, ils rejoindront 12 autres administrateurs élus en 2011 jusqu'en 2017, pour former le conseil d'administration.

Les administrateurs contribuent à la définition et à la mise en œuvre des orientations politiques de l'APF, dans le cadre du projet associatif « Bouger les lignes, pour une société inclusive ! » Chaque administrateur œuvre ainsi à la participation sociale des personnes en situation de handicap et de leur famille. Ils participent également aux orientations budgétaires et financières de l'APF.